



FICHE D'INSCRIPTION AUX TAP

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, votre enfant peut participer aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires) les mardis et vendredis de 15h à 16h30.

La participation n'est pas obligatoire, toutefois, si pour une raison exceptionnelle ou motivée votre enfant n'y participe pas, merci de mettre un mot dans l'agenda de l'enfant.

Pour cela, l'inscription par période est indispensable. Un enfant non inscrit aux TAP devra quitter l'école à 15h les jours cités ci-dessus.

Pour inscrire votre enfant pour la deuxième période du **03/11 au 20/12**, merci de remplir le formulaire ci-dessous (un imprimé par enfant).

Période du 03 novembre au 20 décembre 2014

Responsable légal de l'enfant :

Nom et prénom de l'élève :

- n'assistera pas aux TAP
- assistera aux TAP
 - le mardi
 - le vendredi

Si oui, l'enfant :

le mardi :

- va en garderie
- repart seul
- repart accompagné de

le vendredi

- va en garderie
- repart seul
- repart accompagné de

Si votre enfant participe aux TAP, merci de consulter le verso de cette feuille

.../...

LE DÉROULEMENT DES TAP :

Les TAP pour les Maternelles :

Des activités variées seront proposées aux enfants : Petits jeux, cirque, conte, activités manuelles, jardinage, jeux d'expression corporelle, atelier culinaire ...

Les TAP pour les Primaires :

Plusieurs ateliers au choix.

Chaque enfant doit choisir pour la période trois ateliers. Il n'est pas possible de reprendre le même atelier qu'à la période précédente.

Un seul atelier sera suivi pour toute la période, le choix 1 de l'enfant sera privilégié en fonction des places disponibles.

Il est important de laisser l'enfant choisir son activité.

Activités proposées	CHOIX 1	CHOIX 2	CHOIX 3
Danse*			
Basket*			
Jardinage			
Conte et création (travaux manuels inspirés par des lectures)			
Jeux en tous genres (jeux de rôle, de stratégie, de coopération)			
A la découverte de l'Italie (initiation à la langue, civilisation)			
Activité scientifique			

*pour ces activités, les enfants doivent avoir une tenue adéquate.

L'inscription doit être renouvelée à chaque période, elle constitue un engagement.